



Importation produit médical non CE

Par **Bernajuzan Guillaume**, le **10/07/2017** à **16:33**

Bonjour,

Voici mon dilemme:

Je suis opticien spécialisé en basse vision (malvoyants).

Une entreprise californienne a développé et distribue des lunettes redonnant une vision en couleurs aux daltoniens.

Je suis entré en contact avec eux, ils veulent bien de moi en distributeur officiel mais le produit n'est pas reconnu comme étant aux normes CE (du moins je suppose, ils n'ont pas répondu à cette question).

Il me semble, et c'est là que je sollicite votre aide, avoir trois solutions.

- Je me passe d'un impact important en communication en me privant d'appeler ces lunettes comme étant pour daltoniens
- J'ouvre un siège hors zone euro
- Je finance la reconnaissance norme CE (j'imagine que ça coute plusieurs membres)

J'ai du mal à trouver des réponses sur internet, donc si vous les avez, je vous en serai très reconnaissant.

Si vous ne les avez pas, peut-être saurez-vous me reporter vers les bons textes.

Vous remerciant d'avance.